

Rapport Commission des pétitions du 6 janvier 2021

Lausanne, le 25 janvier 2021

Présidence :	Sara Soto
Membres présents :	Anne Berguerand ; Georges-André Clerc ; Gianfranco Gazzola ; Christine Goumaz ; Anita Messere ; Paola Richard-De Paolis ; Mme Graziella Schaller ; Marlène Voutat ; Xavier de Haller ; Françoise Piron.
Membres excusés :	Quentin Beausire.
Secrétaire adjointe :	Patricia Pacheco Delacoste

La séance a lieu dans la salle du Conseil communal.

Début et fin de la séance : 17 h-18 h 45

Pétition du M. Arthur Moscheni et csrts – Construction d'un terrain multisports dans le quartier de Croix-d'Ouchy

<u>Municipal concerné :</u>	M. David Payot, directeur de Enfance, jeunesse et quartiers
<u>Pétitionnaire :</u>	M. Arthur Moscheni
<u>Rapportrice :</u>	Mme Françoise Piron

* * *

Il est procédé à l'audition du pétitionnaire, en présence du municipal

La présidente explique le déroulement de la séance au pétitionnaire.

Questions au pétitionnaire :

Un commissaire demande s'il s'agit d'un terrain privé ou d'un terrain qui appartient à la Ville.

Le municipal dit que le terrain appartient à la Ville.

Une commissaire demande au pétitionnaire s'il est le porte-parole des jeunes du quartier. **Ce dernier** répond qu'il fait beaucoup de foot et de basket avec ses amis, mais il n'y a pas grand-chose dans le quartier. Le but serait d'avoir un terrain proche.

Une commissaire demande si les terrains en bas du collège de l'Elysée peuvent être utilisés. **Le pétitionnaire** répond que non, c'est un endroit privé et le concierge enlève les buts. Il explique qu'il y a plusieurs terrains privés, mais les terrains publics les plus proches sont à la Bourdonnette, à Praz-Séchaud, à Renens.

Le Municipal dit qu'il a pris connaissance de la pétition avec intérêt et de la demande de pouvoir utiliser le terrain qui se trouve au sud du CPO, en face de l'église du Sacré-Cœur. C'est un terrain qui manque d'entretien parce qu'il y a des questions sur son avenir à court terme et sur quel projet y serait développé. Il y a eu une réflexion sur l'ensemble de la parcelle pour savoir si le terrain était concerné par l'aménagement du CPO. La décision a été prise que le CPO sera refait, mais sans impact sur les parcelles avoisinantes. Le bas de la ville a une très forte augmentation démographique et il y a actuellement une étude pour savoir où y planter des classes supplémentaires au sud de la ville, et quelle serait la meilleure solution pour ces classes supplémentaires. On saura à ce moment si on peut aménager ce terrain ou y planter une structure scolaire. Les quartiers du centre sont plus denses, donc il y a moins de terrains à disposition. L'utilisation sauvage des infrastructures scolaires pose problème, mais il faut clarifier ce qui est faisable ou pas sur ces terrains, parce qu'on ne devrait pas privatiser ces terrains toute l'année. Le municipal dit que la pétition a le même thème qu'un postulat de M. Fabrice Moscheni, à qui il sera donné une réponse. Il se demande qu'elle est la démarche du pétitionnaire par rapport à ce postulat.

Une commissaire explique que c'est le quartier où elle a vécu avec ses enfants. Le CPO reçoit beaucoup d'enfants ; ils ont deux heures à passer à la pause, mais il n'y a pas de lieu pour se réunir. Donc, les plus grands que 10 ans traînent et n'ont pas de lieu pour passer ce temps. Et il y a quand même beaucoup d'enfants. Elle demande si on a vraiment besoin de plus de classes. C'est vrai que c'est dommage qu'il n'y ait pas de lieu pour se défouler ; elle est sensible à cette question. A son souvenir, ce terrain est dans le même état depuis plus de dix ans. "

Une commissaire fait remarquer que le quartier n'est pas trop loin de la place de Milan. **Le pétitionnaire** répond que ce n'est pas un terrain, c'est un parc, qui n'est pas forcément adapté à la pratique du sport. **La commissaire** poursuit en demandant, par rapport à l'aménagement de cet endroit, s'il est possible de faire quelque chose de provisoire en attendant la décision et l'affectation de cet endroit. On doit bien construire des classes, mais il faut aussi mener une réflexion et prévoir des endroits où les jeunes puissent passer du temps et faire autre chose que seulement manger. Il ne suffit pas de faire des classes. Est-ce que ce ne serait pas possible de rendre cet endroit un peu plus accueillant en attendant le résultat de l'étude ?

Une autre commissaire demande au municipal si, en fonction des besoins en classes, il prévoirait de trouver une autre place pour faire du sport dans le quartier, si les classes devaient être construites à cet endroit.

Une commissaire rappelle qu'elle avait déjà dit au syndic qu'on avait voulu détruire cette église. C'est une parcelle communale, avec un terrain vague. Si le terrain reste vague, c'est certainement pour ne pas encourager un lien affectif et pouvoir construire pour répondre à l'augmentation démographique, à laquelle elle n'est pas favorable.

Un commissaire demande si on ne peut pas construire une salle de classe avec un terrain en dessous ou en dessus.

Le municipal répond que l'étude est attendue pour 2021. En cas de non-construction de salles de classe, il faut que cet espace soit aménagé, et on pourrait alors planter les usages évoqués par le pétitionnaire.

Conseil communal

Commission permanente des pétitions

Si des classes sont construites, la Municipalité peut mener une réflexion pour que les espaces dans le périmètre scolaire soient utilisés en dehors du cadre scolaire. Pour répondre à une des commissaires, l'enjeu est de considérer que les écoles doivent aussi être des lieux de vie. Un projet-pilote a eu cours à Villamont et il y a la volonté de l'intégrer ailleurs. Par rapport à la pause de midi, maintenant, les pauses sont souvent très courtes.

Une commissaire demande si le bâtiment qui abritait les Beaux-Arts est utilisé. Si ce n'est pas le cas, ou si c'est l'administration qui l'occupe, les nouvelles classes pourraient être envisagées dans ce bâtiment, en déménageant l'administration ailleurs. **Le municipal** répond que c'est l'école de santé HESAV qui l'occupe.

Une commissaire revient sur le fait que l'utilisation des infrastructures scolaires est interdite par le concierge. Elle dit qu'il y a une sorte de mainmise des concierges sur les infrastructures scolaires, et demande si on ne peut pas ouvrir les terrains aux jeunes.

Une autre commissaire répond que c'est une question de nettoyage et d'entretien. Mais elle se demande ce qu'il faut faire de toutes ces salles de sport qui sont fermées l'été. Il y a aussi des associations qui cherchent où s'entraîner et tous ces espaces sont fermés. Elle a l'impression que la Ville a plutôt tendance à fermer les espaces et les préaux aux activités extrascolaires, alors que les écoles privées développent de plus en plus l'extrascolaire (terrains de sport, par exemple).

Le municipal dit qu'il y a une politique des préaux scolaires pour clarifier l'usage de ces terrains, qui va dans le sens de l'utilisation de ces espaces par le public en dehors du temps scolaire, mais qui respecte aussi le temps scolaire.

Une commissaire dit que c'est positif que le pétitionnaire mentionne qu'il n'y a pas de voisins aux alentours de ce terrain ; c'est un plus pour l'utilisation des espaces scolaires en plein air.

La présidente prend congé du pétitionnaire.

Audition du municipal sans la présence du pétitionnaire

Une commissaire dit qu'il y a les terrains libres, mais aussi le voisinage à prendre en compte.

Le municipal répond que la Ville veut développer le parascolaire, mais on a aussi besoin de bâtiments construits. Par rapport à la pétition, il s'agirait d'avoir une suite aussi peu redondante que possible par rapport au postulat Moscheni, qui devrait bientôt arriver.

La commissaire rajoute que si le postulat a déjà une réponse et s'il a été transmis à la Municipalité.

Le municipal répond que le préavis devrait bientôt passer en Municipalité, mais le timing dépend aussi du Conseil communal. Il propose de transmettre la pétition à la Municipalité pour étude et communication et de faire mention du rapport-préavis répondant au postulat dans la communication.

La présidente prend congé du municipal en le remerciant.

Délibération de la copet

Un commissaire dit que l'objet de la pétition est de savoir s'il y a un projet à moyen terme pour ce terrain, qui est actuellement un terrain vague. Il trouve dommage car il est important d'avoir un espace structuré plutôt qu'un terrain vague. Il pense qu'il y a une demande concrète, qui cible un objet concret et que cela vaut la peine de demander un préavis.

Un autre commissaire est du même avis que le précédent concernant cette pétition; il n'a pas très bien compris non plus la conclusion du municipal. C'est le cas typique où un rapport-préavis se justifie. Une autre commissaire est également d'accord avec les avis précédents.

La présidente demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : 0 voix.
Elle demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 10 personnes. Il y a 1 abstention.

Vote : *Par 10 voix pour étude et rapport-préavis, 0 voix pour étude et communication et 1 abstention, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. a RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.*

Lausanne, le 10 février 2021

La rapportrice

